

**DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE D'EYMEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept le **15 mai**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard SAILLANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **14**

Votants : **14**

Date de la convocation : **06/05/2017**

**Etaient présents** : SAILLANT Bernard, RAYBAUD Brigitte, BRUNEL Louis, CHARRASSON Jeanine, MEUNIER Jacques, VIGNON Joël, DURAND Fadela, BOMBART Hélène, FREOUR Patrick THON Stéphane, BAR Fabrice, GUEDY Alexandra, GINOT Lucie, CHABERT Sophie.

**Etait excusé** : OLLAT Pascal.

Madame Jeannine CHARRASSON est nommée secrétaire de séance.

**OBJET:2017-05-04 TARIFICATION DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibérations en date du 23 mai 2016, il a été fixé les tarifs suivants :

	QF ≤ 550	550 < QF ≤ 750	750 < QF ≤ 1000	QF > 1000
Prix du repas	3.60 €	3.60 €	3.60 €	3.60 €
Prix de la ½ heure de garderie	1.00 €	1.10 €	1.20 €	1.30 €
Prix du goûter	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €

Monsieur le Maire propose pour l'année scolaire 2017/2018 de maintenir les tarifs actuels pour le service accueil périscolaire et le prix du repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer la tarification suivante :

	QF ≤ 550	550 < QF ≤ 750	750 < QF ≤ 1000	QF > 1000
Prix du repas	3.60 €	3.60 €	3.60 €	3.60 €
Prix de la ½ heure de garderie	1.00 €	1.10 €	1.20 €	1.30 €
Prix du goûter	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €

- **DIT** que ces tarifs sont applicables pour l'année scolaire 2017/2018
- **CHARGE** l'autorité de mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 20 mai 2017.

Le Maire,  
B. SAILLANT